

A

J'interviens pour Monsieur RICH qui est une partie civile individuelle dans ce procès.

Je vous le dis d'entrée, je ne vais pas me lancer dans de grandes explications techniques et juridiques.

Je laisse le soin à mes excellents confrères qui vont me succéder et qui vont plaider notamment pour les organisations syndicales, de vous exposer les enjeux de ce procès.

Je vais me contenter de faire quelques observations inspirées des audiences auxquelles j'ai participé.

Permettez moi tout d'abord de vous exposer un souvenir qui m'est revenu en mémoire, et qui concerne un débat télévisé dont le thème était la prévention et la sécurité routière.

Autour de la table, des spécialistes, des experts émérites qui ont commencé à présenter la situation avec des chiffres, des graphiques, des pourcentages, des statistiques.

Cela a duré plusieurs minutes et puis soudain, ils ont été interrompu par une femme, qui était présente autour de la table et qui devait être sans doute présidente d'une association de victimes d'accident de la route.

Elle est intervenue, sans y avoir été invitée et elle a dit « mon fils est mort dans un accident de voiture, messieurs, et mon fils n'est pas un chiffre, un pourcentage ou une statistique... mon fils était un être humain.

il faudrait reconsidérer les enjeux de ce débat sous l'angle des personnes, et tenir compte du facteur humain.

Elle n'a peut-être pas prononcé exactement ces phrases, mais c'était le sens de son intervention.

Et le débat a changé de contenu à partir de ce moment là.

J'aurais aimé que ce soit le cas ici, pendant ce procès, et ~~ce n'est pas faute d'avoir essayé de ramener le débat sur le facteur humain.~~

On a soigneusement évité de se focaliser sur les personnes, les hommes et les femmes qui ont travaillé à France Télécom. Et pour cela on a abusé d'éléments de langage.

L'objectif on le sait était de supprimer 22 000 emplois et d'en déplacer 10 000 autres.

C'est d'ailleurs
Ce sont quelques députés catholiques. Et ça fait bien

3

Nous avons sauvé une entreprise en faillite, un des fleurons en France, il faut nous remercier, et nous avons créé 8000 emplois.

On n'en disconvient pas. Mais les emplois sont des contrats de droit privé, destinés à des salariés plus jeunes, sortant de filières commerciales, mieux formés aux nouvelles technologies et aux techniques de vente et objectifs opposés à la philosophie du service public.

Raison de plus pour se débarrasser d'un maximum de fonctionnaires pour les remplacer par ceux là.

Et on a ciblé les plus fragiles, et on le dit à l'audience, ils étaient malades avant, ce n'est pas France Télécom qui les a rendu malades.

On les discrédite, on les démolit même, lorsqu'ils ne sont pas là pour soutenir leur action, parce qu'ils souffrent encore, et que c'est trop dur pour eux d'affronter le procès.

Mais il y a des reconnaissances d'accidents de service, et de maladie professionnelle qui viennent démontrer là encore, le contraire.

On discrédite aussi les témoins, méthodiquement.

On complique le débat à dessein : on jargonne à l'excès, jusqu'à ne plus se comprendre parfois et laisser l'assistance et vous madame la présidente, perplexe et sans réponse aux questions qui sont posées.

Quand on demande : je veux comprendre : On nous a répété aussi avec un brin de suffisance et d'arrogance, « c'est pourtant simple, vous n'avez pas compris, je vais réexpliquer pour la énième fois. »

Quand les questions se font plus précises, déroutantes, on ~~s'obstine à ne pas comprendre~~, on botte en touche, ce n'était pas mon domaine, et puis l'argument massue :

la politique mise en place par la direction de France télécom a servi à sauver l'entreprise et c'était une bonne politique : s'il y a eu des dérapage, cela n'est pas de notre fait, mais du au zèle de ceux qu'i l'ont appliquée à la base.

C'est oublier un peu vite que si l'on délègue ses pouvoirs on ne délègue pas sa responsabilité.

Et puis il y a ces réorganisations qui se succèdent et qu'il subit à la fois en tant qu'agent et en tant que délégué du personnel, délégué syndical de proximité dira-t-il vers qui on se tourne et on se confie bien plus facilement que le médecin du travail.

De ses déclarations, on tire le constat suivant :

Il n'a pas eu de formation suffisante

il a subi des méthodes qui ne respectaient pas sa dignité

il a subi une pression sur les résultats

on s'est peu occupé de sa fragilité et de sa santé.

Il a tenté de se suicider le 08 février 2010.

Il a écrit des mails violents à sa hiérarchie, mais la violence il se l'est appliquée en tentant de se tuer.

Il a été reconnu en maladie professionnelle: date du début des troubles : 17 octobre 2007,

date de consolidation : 27 février 2009.

Sa tentative de suicide, le 08 février 2010 a été reconnue comme un accident de service.

Il est l'une des victimes de harcèlement moral de France Télécom.

Monsieur RICH dira quelque chose d'important à mon sens aux enquêteurs :
« Je suis convaincu qu'un dialogue respectueux de part et d'autre aurait amené des réponses concrètes aux interrogations des agents, sans pour autant que les parties en présence, direction et syndicats ne soient stigmatisés par l'autre camp.»

Je m'en remets à mes écritures, bien entendu pour les demandes formulées par Monsieur RICH.